MIAT Préfecture : 059-225900018-20260922-AI47375H1-AI
Date de l'AR : 23/09/2026

DGA Partenaire et Ressources
Direction des Ressources Humaines
Pôle Administration Ressources Humaines
Service Carrière

Arrêté n° AR-DRH/2026/894

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU NORD

ARRETE PORTANT MISE A DISPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord » ;

Vu l'arrêté du Département du Nord, en date du 28 décembre 2005, portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord » ;

Vu la convention de mise à disposition entre le Département du Nord et le Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord » ;

Vu la délibération n° DRH/2017/320 du 09 octobre 2017 modifiant les délibérations n° DGC/2010/694 du 20 septembre 2010, n° DGC/2012/1053 du 24 septembre 2012 et n° DGC/2013/396 du 23 septembre 2013 relative à la mise à disposition d'agents départementaux auprès du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord - (M. D. P. H.) » ;

Publié sur le site lenord.fr le 23 septembre 2026

Vu la délibération n° DGAA/2024/304 du 23 septembre 2024 relative à la mutualisation de moyens entre le Département du Nord et la Maison départementale des personnes handicapées du Nord (MDPH) et échanges de données ;

Considérant que Madame Naima BENBAHLOULI née BOUKMOU a donné son accord pour sa mise à disposition ;

Considérant qu'il y a lieu de régulariser, à compter du 1er mars 2026, la situation administrative de Madame Naima BENBAHLOULI née BOUKMOU concernant sa mise à disposition auprès du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord », sans incidence sur la continuité des fonctions exercées et des droits de l'intéressée ;

ARTICLE 1. Madame Naima BENBAHLOULI est mise à disposition du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord », à compter du 1er mars 2026 pour une période de trois ans à raison de 100 %.

ARTICLE 2. Les modalités de la mise à disposition de Madame Naima BENBAHLOULI sont fixées par la convention jointe au présent arrêté.

ARTICLE 3. À l'issue de la mise à disposition, l'agent sera réaffectée dans son emploi antérieur ou, à défaut, dans un emploi correspondant à son grade, conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique

ARTICLE 4. La Directrice des Ressources Humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

NOTIFICATION

Fait à Lille le 22 septembre 2026

Notifié à l'intéressé(e) le :
Je soussignée, Madame Naima BENBAHLOULI reconnais avoir pris connaissance du présent arrêté et avoir été informée que je dispose d'un délai de deux mois pour le contester devant le Tribunal Administratif de Lille.

Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
Responsable du Service Carrière

Signature de l'agent :

Johan KENNEY

DESTINATAIRES

- L'agent
- Direction Générale chargée de la Solidarité - (pour information)
- Groupement d'Intérêt Public - Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (pour information)
- Direction des Ressources Humaines - (pour gestion)
- Paierie Départementale - (pour information)

- Monsieur le Préfet de la Région Hauts-de-France (Nord Pas de Calais – Picardie)
 Préfet du Nord (Transmission au titre de l'article L. 3131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales)

TABLEAU RECAPITULATIF

NOM - PRENOM : BENBAHLOULI Naima
NOM PATRONYMIQUE : BOUKMOU
MATRICULE : 24893
AFFECTATION : SIEGE MDPH - DA/PPI/S.ENREGIST.ANALYSE ACCOMP.DEMANDE
GRADE : Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe